

### L'offre Gaz Energie Garantie 1, 2, 3 ou 4 ans Fiche Descriptive

### L'offre Gaz Energie Garantie 1, 2, 3 ou 4 ans

Fiche Descriptive

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

En souscrivant une offre à prix de marché de gaz naturel, en application de la loi Energie et Climat vous ne pouvez plus souscrire un contrat au tarif réglementé de gaz naturel. Mais vous pouvez de nouveau changer d'offre à prix de marché à tout moment et sans frais.

### Caractéristiques de l'offre et options incluses

#### Offre à prix de marché gaz naturel 1, 2, 3 ou 4 ans avec un prix du kWh HTT fixe

- > Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son(ses) contrat(s)
- > Service Ma conso : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie (ce service nécessite un espace client et devra être activé par le client)

#### Prix de l'offre (article 4 des Conditions Générales de Vente - CGV)

- Prix du Gaz naturel fixe sur le kWh HTT sur une durée de 1, 2, 3 ou 4 ans hors abonnement (prix hors évolution des impôts, taxes et contributions, de toute nature)
- Abonnement du Gaz naturel HTT indexé sur la part fixe du tarif d'utilisation du réseau public de gaz naturel qui évolue une fois par an à la hausse ou à la baisse
- > Pour accéder aux prix de l'offre Gaz Energie Garantie 1, 2, 3 ou 4 ans, veuillez-vous référer à aux grilles de prix de l'offre disponibles en pages 3 et 4

### Durée du contrat (articles 3.2 et 3.4 des CGV)

Durée: 1, 2, 3 ou 4 ans (contrat à durée déterminée).

Renouvellement par tacite reconduction par période de même durée.

Date d'effet : mentionnée aux Conditions Particulières de Vente (CPV), elle est fixée avecle client.

Date d'échéance : elle est mentionnée aux CPV.

Modalités d'établissement de la facture : En l'absence d'index fourni à ENGIE, ci-après le fournisseur, par le distributeur, le fournisseur estime l'index du compteur ou les consommations du client à partir notamment de l'historique de consommation s'il existe ou de toute information communiquée par le distributeur ou le client.

Périodicité de la facture : tous les 2 mois ou tous les 12 mois en cas de mensualisation des paiements.

Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Elle permet au client de lisser ses paiements sur une période de 11 mois en payant un montant identique chaque mois. Lors de la première mise en place de la mensualisation, le fournisseur et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier avec les montants des mensualités à prélever à date fixe.

## Facture et modalités de paiement

(articles 5.1 et 6.1 à 6.3 des CGV)

Délai de paiement : 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Support : papier ou électronique (pour en bénéficier le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique)

Modes de paiement : Prélèvement automatique, TIP SEPA, chèque, espèces ou carte bancaire par

Incidents de paiement : A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de

- > Si le retard de paiement est compris entre 1 et 19 jours, à la somme restant due multipliée par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux de l'intérêt
- > Si le retard de paiement est supérieur ou égal à 20 jours, à 5 % du montant de la somme restant due au 20eme jour de retard de paiement.



# Conditions de révision des prix

(article 4.3 des CGV)

Révision des prix du Gaz naturel à chaque échéance du contrat:

Le client sera informé, au plus tard 30 jours avant cette échéance, des nouveaux prix qui lui seront appliqués à compter de la date de renouvellement de son contrat. En cas de refus de ses nouveaux prix, le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier lui indiquant ces nouveaux prix pour résilier le contrat sans pénalité.

# Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 11 des CGV)

La résiliation du contrat s'effectue par courrier. Le client peut également résilier par téléphone ou par internet.

En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Aucun frais de résiliation.

### Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 6.5 des CGV)

Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement, le fournisseur peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues dans un délai de 15 jours restée infructueuse, demander au distributeur la suspension de la fourniture de gaz et d'électricité pour le(s) PDL du client. A défaut d'accord dans ce délai, le fournisseur peut, 20 jours après en avoir avisé le client par courrier, interrompre la fourniture. Il est entendu, qu'en pareil cas, le client ne peut revendiquer le remboursement d'aucun dommage quel qu'il soit ni aucune réduction de quelque nature que ce soit. Les frais d'interruption et de rétablissement sont à la charge du client. En l'absence de paiement, le fournisseur peut résilier le contrat avant sa date d'échéance

# Service clients et réclamations

Service Clients ENGIE TSA 87 494 - 76934 ROUEN Cedex 09

N° service clients: 09 69 324 324 (appel non surtaxé)

> http://particuliers.engie.fr

Conditions générales de vente de Gaz et/ou d'Electricité V13102019OM.DOM

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises: TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur le prix du MWh), CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel).

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel (TSS) » auprès de leur fournisseur. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz.



# Grille tarifaire en vigueur au 1er juillet 2020

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1er jour ouvré du mois. Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.

Gaz Energie Garantie 1 an								
Plage de consommation		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh		
previs	prévisionnelle		TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	
Abonnemer	Abonnement en EUR / an		111,64	202,32	248,62	202,32	248,62	
	Groupe A	0,0491	0,0690	0,0302	0,0463	0,0302	0,0463	
	Groupe B			0,0308	0,0471	0,0308	0,0471	
	Groupe C			0,0325	0,0492	0,0325	0,0492	
Consommation	Groupe D			0,0345	0,0516	0,0345	0,0516	
EUR/kWh	Groupe E			0,0364	0,0538	0,0364	0,0538	
	Groupe F			0,0385	0,0563	0,0385	0,0563	
	Groupe G			0,0394	0,0574	0,0394	0,0574	
	Groupe H			0,0394	0,0574	0,0394	0,0574	

Groupe de communes A à H: les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html

Gaz Energie Garantie 2 ans								
Plage de consommation		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh		
previs	prévisionnelle		TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	
Abonnemer	Abonnement en EUR / an		111,64	202,32	248,62	202,32	248,62	
	Groupe A	0,0495	0,0695	0,0306	0,0469	0,0297	0,0458	
	Groupe B			0,0312	0,0476	0,0303	0,0465	
	Groupe C			0,0330	0,0497	0,0321	0,0486	
Consommation	Groupe D			0,0350	0,0521	0,0341	0,0510	
EUR / kWh	Groupe E			0,0369	0,0544	0,0359	0,0533	
	Groupe F			0,0389	0,0568	0,0380	0,0557	
	Groupe G			0,0398	0,0579	0,0389	0,0568	
	Groupe H			0,0398	0,0579	0,0389	0,0568	

Groupe de communes A à H: les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html



# Grille tarifaire en vigueur au 1er juillet 2020

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1er jour ouvré du mois. Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.

💫 Gaz Energie Garantie 3 ans								
Plage de consommation		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh		
previs	prévisionnelle		TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	
Abonnemer	Abonnement en EUR / an		101,77	219,60	266,85	301,62	353,38	
	Groupe A	0,0497	0,0698	0,0284	0,0442	0,0284	0,0442	
	Groupe B			0,0290	0,0450	0,0290	0,0450	
	Groupe C			0,0308	0,0471	0,0308	0,0471	
Consommation	Groupe D			0,0328	0,0495	0,0328	0,0495	
EUR/kWh	Groupe E			0,0347	0,0517	0,0347	0,0517	
	Groupe F			0,0367	0,0542	0,0367	0,0542	
	Groupe G			0,0376	0,0553	0,0376	0,0553	
	Groupe H			0,0376	0,0553	0,0376	0,0553	

Groupe de communes A à H: les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html

Gaz Energie Garantie 4 ans								
Plage de consommation		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh		
previs	prévisionnelle		TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	
Abonnemer	Abonnement en EUR / an		111,64	202,32	248,62	202,32	248,62	
	Groupe A	0,0484	0,0683	0,0295	0,0456	0,0310	0,0473	
	Groupe B			0,0302	0,0463	0,0316	0,0481	
	Groupe C			0,0319	0,0484	0,0333	0,0502	
Consommation	Groupe D			0,0339	0,0508	0,0353	0,0525	
EUR/kWh	Groupe E			0,0358	0,0531	0,0372	0,0548	
	Groupe F			0,0379	0,0556	0,0393	0,0573	
	Groupe G			0,0388	0,0566	0,0402	0,0583	
	Groupe H			0,0388	0,0566	0,0402	0,0583	

Groupe de communes A à H: les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage. Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante : https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html